

Communiqué de presse

DAVANTAGE DE MUNICIPALITÉS POURRONT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE

Québec, le 1^{er} mars 2013 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a annoncé aujourd'hui la prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Québec a annoncé un appui financier à onze projets pour un montant total de 225,8 M\$. Parmi ces projets, ceux de la MRC de Rocher-Percé, de Multitech Environnement à Rouyn-Noranda, des régies d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu et de La Prairie, de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup et de la Ville de Saint-Hyacinthe ont été approuvés. Certaines installations sont déjà en construction et même en exploitation. Le gouvernement a également annoncé que des projets dans la Couronne-Sud de Montréal et dans les villes de Laval, de Longueuil, de Montréal et de Québec bénéficieront de subventions dans le cadre de ce programme. La prolongation du PTMOBC permettra ainsi de compléter ces initiatives, mais également de financer de nouveaux projets afin de couvrir l'ensemble du territoire québécois. Les demandeurs ont jusqu'au 31 décembre 2017 pour déposer une demande d'aide financière.

« Le gouvernement juge essentiel de prolonger le Programme pour offrir l'occasion à un plus grand nombre de municipalités de réaliser leurs projets de biométhanisation ou de compostage. En matière environnementale, les grands succès prennent souvent racine dans les initiatives locales et régionales, et les municipalités sont des partenaires incontournables dans le cadre de la valorisation des matières résiduelles. Nous voulons les outiller pour qu'elles contribuent à la hauteur de leurs ambitions aux efforts collectifs dans ce domaine. Avec la multiplication des projets de biométhanisation et de compostage, nous nous rapprochons de notre objectif : bannir l'enfouissement de la matière organique au Québec d'ici 2020 », a déclaré le ministre Blanchet.

La prolongation du PTMOBC s'inscrit dans un cadre normatif rigoureux qui introduit un plafonnement des dépenses admissibles. Cette deuxième phase sera financée par la totalité des sommes provenant de l'indexation et de la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2020, des redevances supplémentaires pour l'élimination de matières résiduelles. De plus, au cours des prochains mois, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs mettra en œuvre un nouveau programme d'aide financière pour les communautés à faible densité de population. Celles-ci pourront

procéder à l'achat de composteurs domestiques et communautaires.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Le [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#) offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés. Le Programme a comme objectif de diminuer les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, qui vise la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, et dans celle de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

« Nous avons dorénavant les outils nécessaires pour transformer nos matières résiduelles organiques en biométhane, une énergie propre dotée d'un potentiel énergétique impressionnant. Nous transformons un problème écologique en opportunité économique dans une vraie perspective de développement durable. À long terme, nous comptons diminuer de façon notable notre dépendance aux combustibles fossiles tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous permettons aussi aux municipalités participantes d'attirer des investissements et de générer des retombées économiques dans leur région. Les projets de biométhanisation et de compostage constituent une voie d'avenir pour le Québec. Avec la prolongation du PTMOBC, nous continuons à cheminer sur cette voie et à faire du Québec un modèle », a conclu le ministre.

- 30 -

SOURCE :


Catherine Salvail
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Tél. : 418 521-3911

INFORMATION :

Relations avec les médias :
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune
et des Parcs
Tél. : 418 521-3991



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#)
| [Où trouver?](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)